

**Délibération 2024-049**

**SEANCE DU 21 MAI 2024**

Date de la convocation : mercredi 15 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : **19**  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs** : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), VASSELIN Denise (pouvoir à MAUROUARD Arnaud)

**Excusés** : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet : STATIONS TRAIL ET GRAVEL**

Monsieur le Maire présente le projet initié par l'office de Tourisme du Cotentin qui consiste à structurer la pratique de randonnée sur le territoire et notamment les pratiques de trail (course à pied) et de gravel (vélo sportif).

La commune de Saint Sauveur le Vicomte est envisagée comme départ d'espace de pratique du gravel pour 3 parcours :

- Saint Sauveur le Vicomte – Les Pieux = 82.4 km
- Saint Sauveur le Vicomte ouest = 24.9 km
- Saint Sauveur le Vicomte – Valognes = 69.7 km

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe d'accueillir un départ d'espace de pratique du gravel à Saint Sauveur le Vicomte,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Eric BRIENS